



Separation concubinage + enafants

Par **sophie30**, le **18/08/2008** à **08:44**

Bonjour,
Je vivais depuis 22 ans avec un monsieur qui a décidé qu'il n'était pas fait pour moi et qui est parti ; pourtant ce n'est pas faute de m'avoir promis le mariage par écrit, oral ou devant témoins jusqu'à il ya 4 mois.
Il me laisse la garde des 3 enfants de 16, 15, et 6 ans, la jouissance de la maison et une pension alimentaire pour les enfants de 1200 € par mois, il m'a mis ça par écrit ainsi que c'est lui qui partait.
C'était il y a deux mois, maintenant, il dit que je l'ai mis dehors, il veut vendre la maison, la voiture, et m'a donné 700 € en tout et me laisse couverte de dettes communes (edf, gdf, orthodontiste....) et ne veut rien payer alors que ces factures sont antérieures à la séparation.
En plus, il ne voulait pas que je travaille donc je n'ai pas de revenus. ça aussi il me l'a mis pas écrit ainsi que le fait qu'il s'engageait à m'aider si nous séparions.
Que puis-je espérer ? J'ai des renseignements contradictoires et je préférerai avoir un accord de séparation plutôt qu'un long procès, puisque je refuse qu'il bafoue encore mes droits !
Merci de m'avoir lue !
Sophie

Par **domi**, le **18/08/2008** à **09:07**

Prenez contact rapidement avec le JAF .Il mettra en place une pension alimentaire , le droit de garde , et prendra les décisions nécessaires concernant les dettes , après avoir étudié la situation financière de chacun. N'étant pas mariés , vous n'avez pas besoin d'avoir un avocat pour saisir le JAF. bon courage Domi